Témoignages du terrain :

Au-delà du fait que cette loi a des impacts désastreux pour les artistes (plus de précarisation) et le futur de la formation artistique (moins d'intervention d'experts), il y a un point d'interprétation qui nécessite une clarification (du moins pour les écoles supérieures artistiques): question sur l'interruption ou pas d'interruption d'un contrat TDD en ESA (suivant si l'on considère la période d'été sur la base des dates de désignation - du 15/09 au 14/07 - ou sur le fait que la FWB prévoit un salaire des deux mois d'été à partir d'une ponction sur les 10 autres mois => cette question conduit à beaucoup d'inquiétude pour les enseignants cette année en TDD dans le supérieur artistique.
Christophe Alix (Professeur, artiste, chercheur)

Quand on est un jeune artiste qui veut partager son art tant sur scène qu'au travers de cours et qu'on a envie de partager ses connaissances au sein d'une académie par exemple, on a rarement l'occasion de commencer avec un 1/3 temps!!
Mon expérience: j'ai commencé à donner cours à 22 ans au sein d'une académie (6 périodes), avec un complément de chômage, et le début d'une création de carrière sur scène, ce qui m'a permis de vivre décemment. (a minima). Grace à cette expérience on m'a fait confiance pour donner cours dans d'autres académies et au cours du temps arriver à avoir un horaire complet comme professeur au Conservatoire, tout çà en paralèlle des concerts, des productions et autres. Si je n'avais pas eu ce complément de chômage, je n'aurais jamais pu faire cette évolution.
Retirer le complément de chômage aux jeunes artistes qui enseignement moins de 1/3 temps (8 périodes en académie) est une ineptie. (c'est aussi valable pour les plus agés, évidemment) C'est leur oter la possibilité d'acquérir de l'expérience en commençant avec quelques heures (ce qui est le cas le plus fréquent) et leur oter la possibilité de partager leur passion. Le rôle d'un état est de donner la possibilité aux jeunes d'évoluer dans une société qui a bien besoin de reconsidérer avec bienveillance ses artistes si précieux pour la culture. Fabrice Alleman
FABRICE ALLEMAN (Artiste, professeur au Conservatoire)

J'enseigne actuellement à moins de 1/3 temps. Je serai obligée de quitter mon emploi pour me mettre au chômage complet si je veux gagner assez pour vivre.
Marie Avril (Enseignante et artiste Conservatoire de bruxelles)

Impossible de ne pas accepter ces petits jobs, qui permettent à la société de goûter aussi de notre expérience, sachant qu'il y a rarement des temps pleins disponibles, et de se dire qu'on perd ses allocations en même. Dans quel monde vit-on?
Astre B- (Artiste)

Cette mesure va supprimer de l'emploi, des cours, des gens. Elle ne va absolument pas créer de l'emploi. En ESA, beaucoup de gens sont engagés pour des petites charges! Sinon quoi ? Un professeur devra être engagé et donner formation corporelle, déclamation et peut-être clarinette aussi ? Comme ça il/elle

aura un temps plein ? C’est absurde!
Isabelle BEIRENS (Professeur Conservatoire royal de Bruxelles et ARTS2)

Si le gouvernement veut que les artistes travaillent et cotisent plus, cette reforme est totalement incohérente, car elle va les contraindre à ne pas accepter un travail à temps partiel compatible avec leur activité artistique. C'est egalement une catastrophe annoncée pour les associations qui ne peuvent se permettre - pour cause de sous-financement - de les engager à des volumes horaires plus conséquents. On ne stimule pas l'emploi en réduisant les possibilités d'engagements ! Cette mesure est complètement deconnectée de la realité du terrain.
Matthieu BEKKERS (Artiste et atelieriste)

Messieurs, je ne saurais trop insister sur l'importance capitale de la présence d'artistes-professeurs actifs sur le terrain. Enseigner l'art sans expérience pratique n'a aucun sens. Cette réforme va créer des situations précaires pour les étudiants et les artistes qui pourraient tirer profit de l'enseignement de leur art, mais qui n'en auront plus la possibilité, se retrouvant ainsi sans emploi.
Anna Bellmas Sanz (étudiante Conservatoire Royale de Bruxelles)

Avec mes 2hrs de professeur je vais perdre le droit de une allocation de chomage complementaire, même si je suis un travailleur des arts "plus".
Susanne Bentley (danseuse, professeur de danse)

Je suis directrice du domaine danse à ARTS², où nous avons ouvert en 2024 le seul Bachelier en danse-interprétation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette formation repose sur un principe simple et non négociable : pour préparer des étudiant·es à un métier artistique extrêmement exigeant, nous travaillons avec des artistes en activité, reconnus pour leur pratique, qui acceptent de transmettre leur expérience au sein de l’école.

Concrètement, l’ensemble de notre équipe pédagogique – professeur·es, chorégraphes invité·es, accompagnateur·rices musicaux·ales – est composé de travailleur·euse·s des arts qui vivent principalement de leurs projets de création, de tournées, de résidences, de collaborations artistiques. Leur intervention dans l’école se fait sous forme de charges très ciblées, presque toujours inférieures à un tiers temps. C’est un choix pédagogique assumé : pour offrir aux étudiant·es une réelle diversité de pratiques, d’esthétiques et de regards, nous invitons de nombreux expert·es pour des modules spécifiques, plutôt que quelques personnes à temps plus important.

Ces artistes acceptent déjà de venir travailler dans les ESA à un tarif moindre que dans d’autres contextes, par passion pour la transmission et par sens du devoir envers les jeunes générations. Personne ne « s’enrichit » en enseignant quelques heures dans une école supérieure des arts : c’est un engagement, souvent pris au détriment de temps de création, parce qu’ils et elles considèrent que former la relève fait partie de leur responsabilité professionnelle.

Dans ce contexte, la réforme envisagée sur le « complément de chômage » aurait un effet absolument dévastateur. Si, à partir du 1er mars 2026, un·e artiste doit choisir entre :

conserver son allocation (chômage ou allocation du travail des arts),

ou accepter une petite charge d'enseignement inférieure au tiers temps,

alors la quasi-totalité de nos intervenant·es seront contraint·es de quitter l'école. Pas par confort, mais par simple nécessité de survie économique. De quelques heures de cours par semaine, on ne vit pas.

Il faut être très clair : dans une école comme la nôtre, nous n'avons ni les budgets ni la structure pour transformer ces petites charges en postes à un tiers temps ou davantage. Nous travaillons déjà dans un contexte de coupes budgétaires successives, qui ont un impact direct sur la qualité de l'enseignement : diminution d'heures, impossibilité de prolonger certains ateliers, renoncements à des projets, réduction du nombre d'intervenant·es. Nous avons construit notre programme avec les moyens disponibles, en les tirant au maximum, précisément grâce à la souplesse des charges partielles.

Si cette mesure s'applique telle quelle, nous serons placés devant un choix impossible :

soit perdre nos enseignant·es actuel·les – artistes confirmé·es, chorégraphes, interprètes, musicien·nes accompagant·es,

soit tenter de les remplacer par des profils moins expérimentés, moins insérés dans le milieu professionnel, parfois sans les compétences de haut niveau nécessaires pour délivrer un enseignement à la hauteur des exigences du métier.

Autrement dit, pour maintenir un minimum de fonctionnement, nous serions poussés à engager des personnes qui n'ont pas la trajectoire, ni l'exigence artistique, ni l'expertise spécifique de nos intervenant·es actuels. Dans un secteur aussi compétitif que la danse, où chaque détail compte pour accéder à un emploi, cela revient à dire aux étudiant·es :

« Vous suivrez une formation de second rang, avec des enseignant·es qui, pour beaucoup, n'auront pas les conditions nécessaires pour entretenir une pratique artistique vivante et exigeante. »

C'est une forme de déclassement programmé de la qualité de la formation.

Le monde de la danse professionnelle est extrêmement sélectif : auditions internationales, emplois rares, conditions de travail souvent précaires. Si nous voulons que notre formation survive et reste crédible, il est impératif de maintenir un niveau d'exigence très élevé dans l'enseignement. Cela n'est possible que si les étudiant·es se forment auprès d'artistes qui créent, tournent, inventent aujourd'hui. Si nous perdons ces personnes, nous perdons la colonne vertébrale du cursus.

Nous nous retrouverions alors face à un paradoxe brutal :

d'un côté, la Fédération Wallonie-Bruxelles investit dans la création d'un cursus en danse-interprétation,

de l’autre, une décision fédérale prive ce cursus de la quasi-totalité de ses enseignant·es de haut niveau, en rendant matériellement impossible leur engagement à temps partiel.

Sans ces professionnel·les en activité, le domaine danse ne peut tout simplement pas exister dans sa forme actuelle. Nous ne parlons pas d’un inconfort ou d’un ajustement, mais d’un risque réel de mise en péril, à très court terme, de l’existence même de cette formation :

soit nous perdons nos professeurs et accompagnateurs actuels et la qualité de l’enseignement s’effondre,

soit nous fermons des cours entiers faute d’intervenant·es qualifié·es,

dans tous les cas, ce sont les étudiant·es et l’avenir du secteur qui paient le prix fort.

Sur le terrain, cette réforme revient à envoyer le message suivant aux artistes :

« Si vous voulez continuer à transmettre dans les écoles, vous devrez renoncer à la sécurité minimale que représente votre allocation. »

Dans un secteur déjà massivement précaire, cette injonction est tout simplement intenable. Les artistes n’auront pas le luxe de choisir l’enseignement par conviction : ils et elles seront obligé·es de s’en retirer.

Je témoigne donc, depuis ma fonction de direction, que l’adoption de cette mesure dans sa forme actuelle entraînerait, à très brève échéance, le départ de la quasi-totalité de mes professeurs et accompagnateurs, l’impossibilité de les remplacer par des profils équivalents, et la dégradation immédiate et profonde de la qualité de la formation.

Ce n’est pas seulement une question de statut ou de technicité administrative : c’est une question de survie d’un écosystème de formation artistique de haut niveau, et de la possibilité, pour les générations futures, de se former réellement au métier de danseur·euse-interprète dans notre Fédération.
Julie Bougard (direction du domaine danse Arts au Carré - Ecole supérieure des Arts de Mons)

Étant en pleine étude de théâtre et art de la paroles cette situation ne m’est absolument pas favorable ? Comment pouvons-nous enseigner dans le futur notre art au génération futur tout en pouvant nous même subvenir à nos besoins et réaliser nos projets de scène ? Nous devons garder notre aide
Emma Boydens (Étudiant Conservatoire Royale de Bruxelles)

Il n'y a pas beaucoup à gagner dans nôtre domaine et même ça on va perdre. Honteux.

Fermez l'aëroport d'Anvers et arrêtez ses subventions au lieux de prendre des pauvres gens.
Hendrik Braeckman (Enseignant et musicien Cmajeur vzw)

Les tiers temps sont essentiels au bon fonctionnement d'énormément d'écoles artistiques (dont une dans laquelle je travaille, l'école Agnès Varda). Supprimer ces emplois en-dessous du tiers temps c'est contreproductif à tous les niveaux.
Laurent Brandenbourger (professeur scénariste)

-Pénurie d'artistes intervenants dans le parcours pédagogique des étudiants en Esa.

Survie économique devenant impossible pour l'artiste de spectacles vivants.

Impossibilité de proposer un avenir viable aux étudiants en Esa
Patrick Brüll (Artiste, Professeur, coordinateur pédagogique en Esa Art², Crmlg, Racines compagnie plurielle, Infini théâtre.)

Personnellement, travaillant un jour semaine à la programmation et coordination artistique d'un lieu, cela me permet de me maintenir au dessus du seuil de pauvreté tout en permettant à l'Asbl d'avoir un conseil professionnel qui serait impossible à obtenir aussi non.
Joachim Caffonnette (Artiste, directeur artistique Toots Live)

comme beaucoup, mes premières expériences d'enseignement ont été à temps partiel, accompagnées par le complément, et sans cela je n'aurai pas eu accès au statut de professeure ; par ailleurs, il va sans dire que mes pratiques artistiques ainsi que ma connaissance du champ culturel participent à l'enseignement que je prodigue auprès des étudiant·es ; nos vies à la fois d'artiste et/ou d'enseignant·e étant généralement fort précaires, ajouter de la précarité risque de dissuader bien des personnes à postuler et bien des écoles, étudiant·es à ne pas avoir accès à des diversités de parcours, savoirs, faires,,,
lucille calmel (artiste-enseignante esa erg)

Nombreux sont les intervenants à la fois professionnels sur le terrain et enseignants dans notre école. C'est même ce qui fait la richesse et la qualité de notre enseignement : ce lien direct avec le monde professionnel, gage d'un emploi de haut niveau dans nos domaines puisque continuité, passage de relais entre les aînés et leurs cadets.
Cette perspective proposée risque de rompre ce lien essentiel. Les métiers artistiques ne peuvent être enseignés par des professeurs qui seraient à plein temps et de fait déconnectés de l'évolution des pratiques. D'autant plus avec l'accélération technologique, et méthodologique que nous connaissons actuellement.
Christian Chatel (Professeur assistant INSAS)

Je suis comédienne depuis 25 ans, j'ai eu mon allocation des arts assez vite en sortant de l'école (IAD) grâce à un nombre conséquent de contrats. Depuis 6 ans je travaille comme enseignante d'interprétation dramatique à l'IAD (institut des arts de diffusions) ,depuis peu je bénéficie enfin d'un contrat d'enseignante en 3/12ème (1/4 temps), je reçois un complément chômage (AGR) qui complète mon salaire de manière à avoir l'équivalent de mon allocation des arts chaque mois. Je travaille bien évidemment en tant que comédienne et metteur en scène en parallèle. Je ne reçois donc pas cette allocation supplémentaire systématiquement,elle est calculée chaque mois en fonction de mon travail en tant qu'artiste. Cette allocation est nécessaire car le travail d'artiste est

intermittent, il varie, fluctue. Nous avons donc des périodes de travail invisible où nous ne sommes pas sous contrat (étude du texte, travail de recherche, auditions, casting, essayage....). Cette allocation des arts est indispensable à notre survie, nous l'avons obtenue par notre cumul de travail et devons régulièrement justifier notre travail pour la garder et en bénéficier. Tout cela est contrôlé. SVP entendez la spécificité de notre métier ! Avec votre réforme, les écoles d'art ne pourront plus engager des professeurs/artistes, qui pratique leur métier. Je ne peux pas vivre avec un salaire de 3/12eme sans complément chômage, ni perdre mon statut d'artiste. Je me verrais obligée de refuser mon contrat, de refuser du travail!!! C'est absurde. J'aime enseigner ,j'aime mon travail de comédienne, je tiens absolument à pouvoir faire les deux. C'est enrichissant pour moi et pour les élèves d'avoir une enseignante qui pratique son métier d'artiste. Merci
Anne-pascale Clairembourg (Artiste et enseignante)

ce projet témoigne soit d'une véritable méconaissance de l'enseignement artitistique en ESHAR et en ESA (ce qui ne serait pas impossible dans le chef d'un ministre MR, tant ce parti semble négliger la culture) soit d'un volonté de nuire à l'enseignement artistique en ESHAR et en ESA (ce qui ne serait pas impossible dans le chef d'un ministre MR, tant ce parti semble craindre la culture et ne cesse de s'y attaquer).
Bernard COGNIAUX (professeur retraité)

Cette mesure mettra en réel péril le parcours professionnel de certain.es enseignant.es et artistes qui souhaitent allier une dimension pédagogique à leurs activités. Les heures disponibles en académies et en écoles ne sont pas infinies, et il n'est absolument pas automatique d'obtenir plus d'un tiers-temps à l'année en tant qu'enseignant.es. Ce sont beaucoup de portes qui vont se fermer et beaucoup d'élèves qui ne pourront pas suivre les cours qualitatifs donnés par des artistes-pédagogues motivé.es, compétent.es et actif.ves dans leur secteur.
Allegra Curtopassi (Enseignante Académie)

Cette loi maladroite va empêcher bon nombre d'artistes d'accepter ou de chercher un temps partiel. Elle ne fait aucun sens ni pour le gouvernement ni pour les concernés, pour personne en fait.
Renaud Dardenne (Artiste et enseignant)

L'éducation pour les acteurs de demain n'est pas à négocier
Leslie De Geyter (Maman)

Directement concernée par cette mesure. Je suis travailleuse des Arts, je travaille pour plusieurs compagnies de théâtre en intermittence et 4h/semaine (CDI temps partiel) je fais du théâtre avec les résidents d’ un centre d’hébergement (santé mentale et handicap)
Je bénéficie d’un « complément de chômage »
Cette mesure ne me permettrait pas de continuer ce temps partiel
Lise De Henau (Artiste)

Avant d'obtenir un mi-temps, j'ai enseigné pendant dix ans à tiers temps dans une académie, en bénéficiant du complément de chômage de travailleur des arts, ce qui m'a permis de continuer à exercer mes activités artistiques lorsque celles-ci ne généraient pas immédiatement un revenu. Mon expérience d'artiste a ainsi

pu enrichir considérablement mon enseignement et vice versa. En tant qu'enseignant en ESAHR, il nous est impérativement et tout à fait judicieusement demandé d'exercer en tant qu'artiste pour pouvoir enseigner une matière qui n'est jamais intégralement acquise et en permanente mutation, pour laquelle l'expérience joue un rôle essentiel. Ce projet de loi est dès lors totalement absurde et contre-productif, autant pour les artistes que pour les élèves et les enseignants et démontre la totale méconnaissance de ces métiers!
Renaud De Heyn (Enseignant et artiste)

je pense que trouver des remplaçants en cas d'absence d'un titulaire va devenir encore plus compliqué voire impossible.
Chantal De Laet (secrétaire et surveillante-éducatrice Académies de La Hulpe et Waterloo)

J'enseigne l'accordéon diatonique à l'académie de Jodoigne depuis plusieurs années, en parallèle de mon activité artistique.
N'ayant que 4 heures de cours, je serai, à regret, obligé de ne pas renouveler mon contrat pour l'année 26-27, sous peine de perdre mon complément de chômage, me permettant de me consacrer à mon activité d'artiste.
L'accordéon diatonique étant un instrument moins développé que d'autres, peu d'académies en proposent des cours, et sûrement pas 8h/semaine.
Je ne pourrai donc certainement pas « trouver » 4h de plus pour atteindre le 1/3 temps. Sans compter que ce travail additionnel viendrait phagocyter une partie du temps dédié à mon activité artistique.

Du côté de l'académie, trouver un enseignant me remplaçant sera très compliqué, la majeure partie des accordéonistes risquant d'être dans la même situation que moi.
Sans parler de mes élèves, qui se retrouveraient sans cours à partir de l'année prochaine.
Martin de Roos (Artiste-enseignant)

Plus de la moitié des professeurs ont un horaire entre 1 et 6p/semaine. Il est à noter que la situation depuis la scission des fonctions a amplifier le phénomène.
Jean-Marc Deceuninck (Directeur Académie de musique de Wavre)

La très grande majorité des professeurs intervenant dans le cadre du Bachelier Danse porté par Arts au Carré, sont des artistes en activité et ont une charge horaire inférieure à un tiers. Nombre de professeurs de danse en Académie le sont également ou bien cumulent des horaires partiels sur deux ,voire 3 académies pour atteindre un horaire complet. Certaines académies consacrent moins d'un tiers d'horaire à certains cours de danse - notamment des cours nouvellement arrivés en ESAHR comme Claquettes ou Danses urbaines. Cette proposition du ministre Clairval démontre d'une méconnaissance totale du champ de l'enseignement artistique et, pire encore, d'un mépris absolu à l'encontre dudit enseignement.
Véronique Descombe (Professeure retraitée ESAHR; Conférencière ESA)

L'un de mes proches a le statut de Travailleur des Arts. Avant il était enseignant en académie. Suite à un burn out, il a dû mettre fin à sa carrière de professeur qui était un métier passion pour lui. Après plusieurs années de rétablissement, il reprend l'enseignement à moins d'un tiers temps afin de reprendre en douceur et

de parvenir à combiner son métier d'artiste et son métier d'enseignant. Car il est artiste avant tout. Cette nouvelle loi le privera de son 2e métier passion, l'enseignement. Personne ne peut vivre décemment avec le salaire de moins d'un tiers temps uniquement. Et avoir plus d'un tiers temps dans l'enseignement en tant qu'artiste, c'est largement diminuer la possibilité d'accepter des contrats artistiques ou de mener des projets d'arts à bien par manque de temps. Pour être un bon pédagogue en art, il faut avoir la possibilité de continuer à faire de l'art.
Julie Devlamincq (Artiste)

Je suis musicien professionnel et bénéficiaire du statut des travailleurs des arts. Depuis de nombreuses années, j'enseigne dans les académies de musique d'Evere et de Berchem-Sainte-Agathe, à raison de six périodes hebdomadaires, et ce de manière continue et engagée.

Chaque rentrée scolaire, je dois refuser des élèves faute de places disponibles, tant la demande est élevée. Pourtant, les perspectives d'obtenir de nouvelles périodes sont quasi nulles étant donné que depuis 1998 , le budget FWB fonctionne en enveloppe fermée.

Aujourd'hui, la réforme envisagée me place dans une situation particulièrement incohérente et injuste. Pour continuer à bénéficier du statut des travailleurs des arts — un statut pourtant conçu pour protéger les artistes exerçant réellement leur métier — je serais pratiquement contraint de renoncer à mon activité d'enseignement, pourtant essentielle, socialement utile et demandée.
Une telle obligation va à l'encontre du discours officiel qui prétend « remettre les gens au travail » : on m'imposerait de réduire mon activité professionnelle pour pouvoir rester dans un cadre légal adapté à ma réalité artistique.

Je témoigne ici pour souligner l'urgence d'une réflexion approfondie et réaliste, afin que les travailleurs des arts — et en particulier ceux qui contribuent aussi à l'éducation artistique — ne soient pas contraints d'abandonner une partie essentielle de leur métier pour se conformer à une norme administrative déconnectée de la réalité du terrain.

Lorenzo Di Maio
Lorenzo Di Maio (musicien/ enseignant)

Le sentiment de suffisance et de mépris du pouvoir pour les citoyens traduit une profonde crise de la représentation et de la confiance dans les démocraties modernes.
Ces attitudes de la part des élites politiques sont une rupture du lien social et démocratique.
Jean-Henri Drèze (Artiste, professeur, inspection CGSP)

Je souhaite compléter mes activités artistiques par l'enseignement. Je souhaite transmettre et enseigner mon expertise et ma pratique aux futures générations d'étudiants en art. Je ne veux pas niveller par le bas les savoir-faire artistiques et éditoriaux dans mon pays.
Annabelle Dupret (Artiste, éditrice, essayiste Éditions OR BOR)

les academies ont besoin d’engager des professeurs compétents, mais ne sont pas en mesure de leur octroyer nécessairement plus que 8 périodes semaine. Cela devrait être simple à comprendre!!!!!
grégoire duynslaeger (professeur violon, concertiste compositeur academie Rixensart)

Je vais perdre mon statut d’artiste si je continue à travailler en académie moins d’un tiers temps. Je ne ne peux pas vivre juste avec 600€ par mois donc je vais devoir démissionner…
Elise Eveno (Professeur et artiste FGTB)

Les charges pour les professeurs dont la spécialité est un instruments moins "connu" que le piano ou la guitare sont souvent de 2 à 7 périodes par académie. Comment trouver des professeurs qui voudront donner 3 heures de hautbois, 4 heures de harpe, 5 heures d'orgue?
Frédérique FASSOTTE (Directrice adjointe Académie Grétry)

Cela va rendre très compliqué le recrutement de professeurs pour des remplacements
Catherine FEIST (Direction Académie de musique de La Hulpe)

Mon compagnon est directement concerné car il donne cours en académie, et nous sommes en plein questionnement, nous ne comprenons pas l’intérêt de la mesure, à quoi sert elle, et à qui sert elle.
elia fragione (Artiste)

J'enseigne depuis 8 ans en Ecole Supérieure des Arts à Bruxelles à raison de 3h/semaine avec un contrat d'intervenante-conférencière qui chaque année démarre en septembre et s'achève en juin. Je bénéficie du statut d'artiste devenu TDA depuis 4 ans. Il me sera impossible de continuer à enseigner si cela devient au péril du maintien de mon allocation du travail des arts. Ce serait dommage parce que le cours que je donne est très spécifique et disparaîtra hors de nombreux étudiant·es le choisissent.
Rébecca Fruitman (artiste et enseignante)

A l’académie de Jodoigne un professeur d’accordéon se pose la question de poursuivre ou non l’enseignement.
Il est engagé pour 4 périodes et bénéficie d'un complément de chômage. Si ce complément devait être suspendu, il est tenté d'arrêter de donner cours et de devenir chômeur complet, où il toucherait d'avantage que de travailler 4 périodes sans complément de chômage. Je devrais également me séparer d’un professeur très compétent et sans doute ne pas trouver de remplaçant. Luc Gérard Académie de Jodoigne
Luc Gérard (Directeur Académie de musique)

Je vais devoir démissioner car j ai moins d’un tiers temps
Bastien Gilson (Professeur)

Cette situation risque de priver les étudiants d’une précieuse expertise de terrain de professionnels ayant une pratique quotidienne de leur art ou de leurs compétences.
Sans compter le risque de pénurie d’enseignant que cela engendrerait dans les écoles d’art et de promotion sociale où ce type d’emploi d’expert, de conférencier

ou d’assistant est plus q’une nécessité.
André Goldberg (Artiste et enseignant Ecole Agnès Varda)

J’aime mon métier d’enseignant et je le trouve utile mais incompatible avec mon métier d’artiste si trop de périodes. Je donne 3 périodes et serais ravi d’en donner plus si je peux en trouver l’occasion (jusqu’au 1/3 temps) mais en coupant la gratuité des académies pour les jeunes, les places seront encore plus chères pour les professeurs et je ne trouverai jamais ces heures supplémentaires sans faire 5h de route. J’étais d’ailleurs déjà étonné qu’il n’y ait pas un petit avantage financier à prester mes heures en académie plutôt que de me consacrer pleinement à mon métier d’artiste (puisque mon salaire est totalement retiré de mes allocations: c’est donc un avantage pour l’état mais pas vraiment pour moi). Je continuais ce travail par plaisir et dévotion mais cette nouvelle réforme va tout détruire: impossible pour moi de continuer à donner cours et donc l’état devra endosser l’entièreté de mon statut d’artiste et mes élèves perdront un professeur motivé. Complément absurde…tout le monde y perd.
Bruno Grollet (Artiste musicien, professeur, parent)

Depuis 10 ans je donne cours dans une esa en 3/12 puis en 5/12… sans complément de chômage , les mois sont durs et incertains bien qu’étant une artiste qui travaille beaucoup, je ne souhaite à personne d’être dans ma situation.
EMILIE GUILLAUME (Enseignant)

Je suis artiste et enseignant. Si cette mesure est mise en œuvre, je perdrai du jour au lendemain une sécurité énorme.
C'est le comble de l'absurdité que de vouloir punir les artistes qui travaillent.
Merci au gouvernement de pousser les artistes davantage dans la pauvreté et la marginalisation.
Jan Heirman (Artiste & professeur)

En tant qu’artiste enseignaint ,je ne pourrai plus concilier les deux activités ce qui serait dommageable pour mon enseignement.
Bruno Hellenbosch (Professeur lartiste Le 75)

plusieurs collègues du Conservatoire sont concernés. ils ont 1 à 3 h de cours par semaine, mais sont les plus compétents dans leur domaine. Pourquoi les mettre dans une telle situation? devoir choisir entre leurs heures de cours ou leur statut d artiste? c est totalement contreproductif, à tous les niveaux.
Manuel HERMIA (artiste, enseignant)

En tant qu’étudiant présent dans cette école depuis 4 ans je ne peux qu’implorer toute personne ayant le pouvoir d’agir sur ces mesures de prendre en considération la nécessité absolue de donner aux étudiants qui s’engagent dans le domaine artistique de pouvoir bénéficier d’un enseignement de qualité, dont la base incontournable est celle d’une présence forte de l’équipe pédagogique. La réduction d’heures prévue est absolument mortifère pour le futur de l’enseignement d’une discipline vitale au bon fonctionnement de notre société.
Emmanuel Hugon (Élève Conservatoire royal de Bruxelles)

Des collègues du CRB, ayant peu d'heures d'enseignement -non par choix mais par manque de postes-devant composer avec différentes missions professionnelles pour joindre les deux bouts et nourrir leur famille, se voient

privés d'une allocation d'artiste et menacés de précarité.
Aline Janssens (Assistante en formation vocale TAP au Conservatoire Royal de Bruxelles ESA Conservatoire Royal de Bruxelles)

J'apporte mon expérience et mon savoir faire à l'international à de futurs danseurs et danseuses. J'ai moins d'un tiers temps comme professeur et continue une activité professionnelle très intense avec ma propre compagnie pionnière dans la domaine Art - Sciences. Je travaille aussi pour d'autres compagnies.
Les coupes annoncées pour les compagnies, la baisse en Europe des subsides pour la diffusion des spectacles vont précariser encore d'avantage notre secteur. Nous menacer de nous retirer notre droit au chômage artiste pour une charge de professeur inférieure à un tiers temps, c'est menacer directement nos moyens de subsistance et mettre en danger le rayonnement de notre travail et le futur de la création Belge.
yvain JUILLARD (professeur - artiste Arts2 / Compagnie les faiseurs de réalités)

Je suis confronté à de nombreux refus depuis 2023. Je travaille par mission ou me consacre principalement à mon travail invisible qui me rapporte rien. Mais qui doit se développer à son rythme car c'est de l'auto-production.
William Khalifé (Réalisateur)

J'ai moins d'un tiers-temps dans le supérieur que je combine avec plusieurs engagements ponctuels pour des formations que je donne ainsi que des créations artistiques et les prestations liées à ces créations. Sans ce complément de chômage, il y a des mois où je ne pourrais pas joindre les 2 bouts...
Sarah KLENES (professeur et artiste)

Il est important à mon sens de ne pas adopter de mesure contreproductive pour l'emploi à temps partiel !
André Klenes (Enseignant Stage Musique Acoustique)

Je donne plus d’un mi-temps de cours. J’ai le statut d’artiste mais ne touche plus d’indemnités depuis qques années. Je ne suis donc pas un profiteur du système, plutôt qqn qui en est sorti. Je trouve néanmoins cette idée ridicule et contreproductive. A nouveau
Nicolas Kummert (Professeur)

Engagé pour 1/6. Impossible de vivre avec ces seuls revenus.
Adrien Lambinet (Professeur)

Dans l'école de ma fille, les professeurs sont de deux types: les piliers qui enseignent les bases indispensables et les intervenants extérieurs, qui la forme réellement, tous des professionnels, la plupart des pointures dans leur domaine de surcroît, qui dégagent un peu de leur temps pour transmettre leur actualité concrète et leurs connaissances de terrain pendant quelques jours par an. C'est ce qui fait l'identité de l'école.
Une approche uniquement académique, sans le concours de ces professionnels, serait insuffisante, éculée, vaine.
Quel est le projet si ces personnes sont contraintes de renoncer? Et qu'y a-t-il à gagner?
Je souhaite que ma fille ne soit pas privée de l'enseignement qu'elle a choisit, or elle le sera si cette réglementation, telle une mérule, détruit l'organisation de

l'école de l'intérieur.
HELENE LAMY AU ROUSSEAU (PARENT)

Le monde artistique est un monde à part et il faut le traiter avec ses spécificités. Certains collègues donnent juste quelques heures de cours et font des concerts a côté. Cela ne sera plus possible?????????????
Julien Lentz (Professeur artiste)

Cette nouvelle réforme est une véritable catastrophe, Étant jeune enseignant et aimant énormément mon travail, cela me dévaste...
william Lethé (Professeur et artiste Academie de musique de Welkenraedt)

Il m'a fallu des années de remplacements de peu de périodes, dans plusieurs académies differentes (parfois très éloignées géographiquement) avant d'obtenir un mi temps, qui, au fil des années, c'est enfin transformé en temps plein. Puis, également des années, avant d'être nommée et assurée de ma place. Au vu des nouvelles directives, si j'etais jeune, je changerai immédiatement d'orientation, car il est impossible d'obtenir un horaire convenable dès la sortie des études !
Isabelle Mahiat (Enseignante Académie OVA)

Je vais vraiment être dans l embarras !
Karine Marenne (Artiste-enseignante ARTS2)

Je travaille depuis plus de dix ans en Belgique dans le secteur artistique et culturel - galeries, musées, ateliers, salles de concert, centres culturels, etc. Je n'ai obtenu mon statut d'artiste qu'en 2025 ; auparavant, j'étais indépendante. La réalité quotidienne d'un·e artiste (musicien·ne, plasticien·ne, comédien·ne…) est simple : nous devons imaginer, créer, produire et montrer avant même de pouvoir espérer en vivre. Une petite minorité parvient à signer avec une troupe, un théâtre ou une structure stable. Pour tous les autres — jeunes diplômés, artisans, personnes en reconversion — le parcours exige de fournir 99 % du travail sans soutien financier ni accompagnement, en espérant toucher un salaire grâce à la vente d'une œuvre ou à un contrat de diffusion.
Sans les allocations des travailleur·se·s des arts, nos frigos se vident et notre énergie créative s'épuise. Lorsque les besoins essentiels (se loger, se nourrir…) deviennent prioritaires, le temps de création disparaît. Les conséquences sont immédiates : davantage de détresse mentale, plus d'artistes contraints à des emplois alimentaires, moins d'œuvres, moins de projets culturels, un secteur qui s'appauvrit — musées figés, galeries qui ferment, théâtres vides, public désengagé.
En somme : la disparition progressive de l'art vivant.
Nardone Mathilde (Artiste plasticienne, photographe, chanteuse, directrice artistique, scénographe, curatrice d'exposition. Milk Music ASBL)

Je vais démissionner de mon poste car il ne sera plus possible financièrement de poursuivre dans ces conditions.
Vincent Minne (Professeur Conservatoire royal de Bruxelles)

Je ne pourrai plus remplacer des profs artistes et je ne pourrai plus travailler en tant Qu enseignante étant artiste
Anais Moreau (Artite, enseignante Moi même)

Je finis un master pédagogique et j’enseigne déjà, sans statut d’artiste mais demandeuse d’emploi, en mars je vais devoir dire à mon académie que je ne pourrai plus assurer mes 2 périodes/semaine prévues pour l’année (et dans l’avenir…) car je perdrai alors mes allocations et j’aurai… 300 euros pour vivre…
Gaelle Moujahid (Étudiante et enseignante)

Je ne suis pas directement touché mais bon nombre de mes collègues le sont. La charge mentale administrative des personnes concernées et de l'administration va encore être augmentée par ces dispositions.
Stéphane Noël (enseignant, éditeur erg)

Les écoles supérieures en audiovisuel auront énormément de difficulté à trouver des formateurs. Ce qui aura comme conséquence de réduire toutes les formations aux métiers de l'audiovisuel et donc d'affaiblir la Culture. Comment peut-on avoir des projets de sociétés aussi lamentables ?
François Paquay (réalisateur, producteur, scénariste, formateur)

La précarité étudiante m’a été acceptable qu’en me raccrochant à la stabilité de mon futur emploi, je trouve ça aberrant de restreindre les métiers liés à la culture sous prétexte qu’ils ne sont pas une nécessité. L’art a toujours maintenue le bien être d’une société, a toujours été un vecteur passif des frustrations sociétales, en précarisant les personnes dans ce secteur, nous ne laissons que la possibilité aux citoyens.ennes de s’exprimer avec violence si on leur enlève leur première armes de défense pacifiste et le moyen depuis des millénaires de s’exprimer, c’est aussi une obstruction à la liberté d’expression que de ne rendre ce métier accessible que pour les privilégié qui peuvent s’auto-suffire à côté des restrictions.
Barbara Paultes (Étudiante en théâtre Conservatoire royal de bruxelles)

Je serais impactée directement par cette mesure qui ne fait pas sens. Les interventions ponctuelles en école d'art permettent la transmission tout en maintenant un temps suffisant pour la pratique artistique.

Même pour les étudiant.es cela diminuerait drastiquement les apports de différents profils/regards lors de le leur cursus.
Mélanie Peduzzi (artiste, intervenante en école d'art Xeno-, La Griffe)

Cette mesure concernera et impactera négativement, une fois de moins plus, majoritairement les femmes !
Stefania Perrini (Citoyenne)

Premiers emplois en tant que prof = peu d’heures disponibles = obligation de cumuler avec chômage ou revenu d’insertion cpas pour éviter la précarité
Lola Pertsowsky (Artiste / Enseignante Fgtb)

Ayant enseigné durant 8 ans à l'école Agnès Varda, je me retrouve contraint de refuser une charge de cours de moins d'un mi-temps pour l'année 2026.
Déjà à l'époque où j'enseignais, mon salaire de professeur était déduit de mon chomage.
Aujourd'hui, cette mesure, empêche tous les intermittents du spectacle (dont je fais partie) de transmettre ses connaissances aux étudiants
Marc-Olivier Picron (Réalisateur Abracadabra.Films asbl)

Le temps de chômage est parfois grand entre un projet artistique et l'autre, combiné avec un temps partiel, cela permet aux artistes en Belgique de ne pas tomber dans la précarité.
Ronnie Ramirez (artiste)

Réalisatrice et enseignante en audiovisuel à l'École Agnès Varda, je risque de devoir démissionner de mon poste qui m'occupe à moins d'un tiers-temps, puisque je perdrais le complément chômage. C'est pourtant un travail parallèle et complémentaire à ma pratique artistique, et qui est valorisé comme activité périphérique pour mes droits. Non seulement, je devrais quitter un poste qui me plaît, mais en plus je perdrais un salaire valorisable à la fois pour le chômage et pour la retraite. C'est en plus une catastrophe pour bon nombre d'établissement qui risquent de perdre leurs enseignant·es.
Isabelle REY (réalisatrice/enseignante)

Perdre ses droits au chômage alors que je déclare du travail artistique régulièrement en cotisant et en payant des taxes c'est une honte
Chloé Saelens (Artiste)

Cette décision est absurde, tout le monde a y perdre. C'est aussi une manière de ne pas inciter au travail. Les étudiants de conservatoires, et élèves d'académie y perdront aussi.

Dans le domaine artistique, avoir des professeurs qui conservent une activité artistique de haut niveau est indispensable ! Dans toutes mes années d'études de musique, mes meilleurs profs étaient dans ceux qui se produisaient souvent...

Va t-on devoir mettre en précarité certains des meilleurs artistes du pays pour une loi absurde ?
Pierre-Antoine Savoyat (Artiste)

My partner is a professional dancer and teacher
Benjamin Scoyez (Fonctionnaire European Commission)

Deux réflexions :

1) Cela va faire près de 9 ans que je travaille dans la même académie.
J'y ai d'abord travaillé durant 5 années à 9/36 (1/4 temps donc), en parallèle de ma vie artistique avant d'avoir des heures supplémentaires et de passer à 3/4 temps. J'ai bénéficié d'allocations d'insertion complémentaires à ce temps partiel et à mes contrats artistiques.
Si les conditions qui se profilent avaient été en vigueur, j'aurais probablement fait le choix de quitter l'académie bien qu'il s'agisse d'un emploi où j'avais ma place et pour lequel j'étais douée. Fort heureusement je n'ai pas eu à faire ce choix. Il y a un an et demi je suis devenue directrice de l'académie et je travaille depuis à temps plein.

2) L'établissement dans lequel je travaille compte 81 membres du personnel subventionnés FWB. 45 d'entre eux ont moins d'un tiers-temps.
Parmi ceux-ci, je compte notamment les professeurs temporaires dans un emploi non-vacant (remplaçants donc) : En effet, pour un enseignant en congé ou en maladie dont l'horaire s'étale sur plusieurs jours, il est rare de trouver un

candidat qui va pouvoir reprendre l'entièreté de l'horaire et il est fréquent de morceler ses heures entre plusieurs profs remplaçants.
Parmi ces 45 membres du personnel, je compte également tous les professeurs qui enseignent des matières pour lequel il y a peu d'heures par établissement (trombone, basson, hautbois, danse contemporaine, rythmique, orgue, cor, écriture musicale, histoire de la musique, ...) et pour lesquels panacher entre l'enseignement et une carrière artistique est non seulement la norme mais pour lesquels les deux pratiques professionnelles s'enrichissent l'une l'autre. Par ailleurs, notre établissement a développé depuis près de 20 ans un département dédié à l'enseignement de la musique ancienne (clavecin, viole de gambe, luth, saqueboute, violone, ...) et garde ainsi vivant un patrimoine historique artistique fragile.
Je m'inquiète donc de voir l'offre de cours des académies se réduire aux cours 'à succès' (piano, guitare, violon) et à voir de jeunes professeurs talentueux quitter l'enseignement faute de trouver suffisamment d'heures suffisamment vite. La question du recrutement déjà difficile, va devenir un parcours du combattant.
Olivia SPRUMONT (Directrice d'académie Académie de Woluwe-Saint-Lambert)

Je donne cours à raison de 4/24. Je ne peux pas décemment vivre avec 400-500€ par mois.
Si cette réforme passe, je vais devoir choisir la sécurité financière et donc refuser de donner cours.
De plus, je donne déjà cours en bénévolat cette année vu que mon salaire de professeur est déduit de mon statut. C'est un acte que je fais, car j'aime donner cours et j'aime travailler. Je n'ai pas plus d'heure car il n'y a tout simplement pas de place dans les académies.
Cette réforme poussera clairement les artistes à choisir la sécurité financière et poussera les gens à ne pas aller travailler. C'est dommage.
NATHAN SURQUIN (Artiste, enseignant Nathan Surquin)

Je suis musicien professionnel et également enseignant de mon instrument en académie de musique. Nommé sur 7 heures, je bénéficie également de 8 autres heures en contrat temporaire qui prend fin en juin prochain. Dans ce contexte, le droit au complément de revenu me permet d'éviter d'accroître la précarité déjà forte de mon travail, le nombre d'heures dans les académies de musique étant déjà très limité. Si la mesure est adoptée, je perds ce droit car je passerai d'un horaire de 2/3 temps à moins d'un tiers temps. Je devrai donc faire un choix regrettable, entre mon statut d'artiste (qui garantit les soutenabilité de mon métier de musicien) et mon métier d'enseignant (pour lequel le nombre de périodes est très limité dans ma discipline)
Pierre Sutra (Professeur, artiste CGSP)

Les difficultés de recrutement sont déjà tellement importantes dans l'ESAHR, que je vois mal comment les cours vont pouvoir être maintenus à 100%.
Il arrive déjà fréquemment que les élèves restent sans titulaire pendant 1 semaine ou 2 quand un congé pour maladie un peu long survient.
Dominique SWINNEN (Directrice d'Académie Musique et théâtre Académie "Marcel Désiron" d'Amay)

Le gouvernement émet des lois qui ne généré aucune économie de budget, mais vous contribuer à disloquer le monde artistique, généré du chômage !
Toine Thys (Musicien)

Le statut professionnel des artistes travaillant avec compétence et engagement dans ce secteur doit être confirmé et valorisé de façon vivable par des artistes de haut niveau reconnu, spécialistes reconnus de la question.
Jean-Luc Van Lommel (Artiste musicien polyvalent Différents ensembles de Jazz, Harmonie, Fanfare Royale, Académie, etc)

Ma fille suis des cours de flûte traversière au conservatoire de Marche
Elle a du changé son horaire et partager son heure avec une autre élève
Elle envisage de faire des études musicales
J ai envie qu elle ait toutes les chances de son côté pour arriver à son objectif et y avoir un avenir viable
Marie Wathelet (Animatrice comédienne parents citoyennes cuisinière)

Énormément de nos professeurs partagent des heures d'enseignement et des contrats d'artistes. Ils choisissent l'enseignement pour des petits horaires. Ils ont besoin du complément chômage lorsqu'ils ne sont pas sous contrat d'artistes. Aussi, les remplaçants que nous trouvons déjà difficilement car il y a pénurie sont souvent des artistes qui ne peuvent pas accepter des gros horaires d'enseignement. Un horaire complet est souvent remplacé par 3 ou 4 professeurs/artistes différents avec des petites charges horaires chacun.
Autre problème, les professeurs qui enseignent des instruments plus rare comme le basson, le luth, le clavecin, l'orgue, le hautbois, la Harpe,... n'ont pas la possibilité d'avoir beaucoup d'heures dans l'enseignement. Nous souhaitons organiser ses cours et les professeurs qui les donnent doivent avoir un complément chômage s'ils ont moins de 8 périodes à prêter.
Rachel Winthagen (Directrice adjointe Conservatoire de Verviers)

Je bénéficie actuellement du statut de travailleuse des arts et je donne également 3 périodes de cours par semaine à l'académie de musique de Forest. Ce job ne me permet pas de gagner "plus", mais il me permet d'une part de transmettre
un enseignement éclairé et enrichi par l'exercice régulier de ma profession sur scène, ce qui me paraît important et d'autre part de ne pas exclusivement cotiser à la sécurité sociale sur base de mes prestations artistiques publiques. J'en retire plusieurs bénéfices non financiers mais fondamentaux, tout en coutant moins à la collectivité:
Interaction sociale et échanges nourrissants, diversification de mes contrats d'emploi et de mes compétences, participation plus active à la caisse de sécurité sociale, sentiment d'être utile et de participer à la vie citoyenne....
Franchement, il me semble que cette nouvelle loi est tout sauf une incitation au travail.
De plus, un quart temps (par ex.) + quelques heures qui arriveraient ultérieurement, se cumulant, c'est bien la porte ouverte à un 1/3 temps voir plus.
Anne Wolf (Artiste (travailleuse des arts) et professeur en académie de musique (3/24) Personnelle)